

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DES COMPÉTENCES

BILAN DE LA POLITIQUE DE PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI À DOMICILE

2019













À la suite de la loi du 5 septembre 2018 réformant le champ de la formation professionnelle en France, l'année 2019 s'est annoncée comme une année de construction et d'avancées majeures pour la professionnalisation des assistants maternels et des salariés du particulier employeur.

Dans un contexte économique et social en pleine mutation, nous avons poursuivi notre volonté de mettre en œuvre un système d'accès à la formation protecteur et toujours plus incitatif d'une part et de conforter l'attractivité des métiers notamment en investissant dans les compétences d'autre part. Nous avons ainsi engagé des travaux pour rénover nos deux accords paritaires formation. Parallèlement, nous avons créé une nouvelle structure visant à porter juridiquement le mandat du particulier employeur pour mieux servir les droits sociaux des salariés : l'Association paritaire nationale interbranches pour la garantie des droits sociaux des salariés. A travers elle, nous avançons vers la voie ultime de sécurisation de la relation de travail et des droits afférents en matière de professionnalisation. Cette innovation conventionnelle dans le paysage de la formation professionnelle est portée par une croissance globale continue des départs en formation dans le cadre du plan de développement des compétences (+17% de 2018 à 2019). Ces recours de plus en plus nombreux à l'offre de formation que nous avons prioritairement définie témoignent de la confiance des particuliers employeurs et des salariés envers les dispositifs qui leur sont dédiés.

Pour soutenir l'attractivité du secteur, mieux envisager les évolutions des métiers et les besoins en emplois toujours croissants, nous avons engagé plusieurs programmes, avec le soutien des pouvoirs publics. Ces deniers offrent des perspectives inédites pour identifier des leviers qui nous permettront de capter de nouvelles compétences sensibles aux métiers du domicile. L'année 2019 marque le lancement d'un contrat d'études prospectives sur deux ans que nous avons signé avec la DGEFP. Il nous permettra d'éclairer l'évolution du secteur par l'évaluation et la meilleure connaissance des futurs recrutements ainsi que des compétences et métiers de demain. Les travaux prospectifs ont été corrélés avec la réingénierie des trois titres de branches pour qu'ils répondent au mieux aux nouvelles attentes des particuliers employeurs et favorisent l'insertion de personnes qualifiées.

En complément, la mobilisation d'outils de professionnalisation, tel que le français compétences professionnelles à destination des publics migrants et le développement désormais possible de l'alternance dans le secteur, sont autant d'opportunités sur lesquelles nous avons souhaité lancer la réflexion et les expérimentations pour assurer le renouvellement des effectifs salariés et la pérennité des emplois. L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à l'engagement opérationnel à nos côtés d'IPERIA, la plateforme nationale de professionnalisation de l'emploi à domicile, qui nous accompagne depuis de nombreuses années par son expertise sur les métiers et les compétences. L'année écoulée reflète ainsi notre engagement et notre adhésion aux valeurs d'un secteur au cœur de la vie de nos concitoyens. Ils sont la colonne vertébrale de cette action au long cours.



RACHEL RUHLAND, Présidente de la branche professionnelle des assistants maternels du particulier emploveur



MARIELLE BROUARD, Présidente de la branche professionnelle des salariés du particulier employeur

>>

SOMMAIRE

1. PANORAMA DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'EMPLOI À DOMICILE	p.3
2. TEMPS FORTS 2019	p.4
3. VALORISER ET CERTIFIER DES COMPÉTENCES	p.6
4. DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE	p.8
5. LABELLISER POUR GARANTIR LA QUALITÉ	p.10
6. INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER	p.11
7. MOBILISER ET ENGAGER LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	p.12
8 ANTICIDED L'ÉVALLITIAN DES MÉTIEDS ET DES CAMPÉTENCES	n 14

PANORAMA DE LA PROFESSIONNALISATION DE L'EMPLOLÀ DOMICILE

LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR



3,4 MILLIONS





1,4 MILLION de salariés employés à domicile

316 937 assistants maternels

946 797 assistants de vie

et employés familiaux

LES ACTEURS DE LA PROFESSIONNALISATION EN 2019

LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Composées des représentants des particuliers employeurs et des salariés, les branches professionnelles des assistants maternels et des salariés du particulier employeur assurent notamment les deux missions suivantes

- Faire connaître et reconnaître les métiers d'assistant maternel, de garde d'enfants, d'employé familial et d'assistant de vie
- Organiser et structurer la relation de travail entre un particulier employeur et son salarié En matière d'emploi et de formation professionnelle, c'est à la CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle) qu'il revient d'anticiper l'évolution des métiers, des qualifications et des compétences.



p.3



www.cpnefp.branche-professionnelle-assmat.org www.cpnefp.branche-professionnelle-spe.org

IPERIA

Mandaté par les branches professionnelles, IPERIA conçoit et développe depuis 25 ans l'offre de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Véritable plateforme au service de la compétence, IPERIA œuvre à la reconnaissance des métiers, avec le soutien d'un réseau d'organismes de formation labellisés.



L'APNI

Cette association paritaire nationale interbranches (APNI), créée en décembre 2018 par la volonté des partenaires sociaux, a pour mission de porter le mandat du particulier employeur pour garantir et mieux servir les droits sociaux des salariés du secteur de l'emploi à domicile, dont les droits liés à la formation professionnelle.





p.2

2. TEMPS FORTS 2019

足



21/06

CÉLÉBRATION DES 10 ANS DU TITRE « ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / **GARDE D'ENFANTS »**

à Nantes.



du 16/05 au 19/06

RÉUNIONS RÉGIONALES DES ORGANISMES DE FORMATION LABELLISÉS



2019

24/05

DÉJEUNER INSTITUTIONNEL

« Assistant maternel et garde d'enfants : quelles perspectives? » à Lille.







NATIONAL

sur les enjeux liés au grand âge, à la dépendance et au « bien vieillir » à domicile, à Paris.



29/11

SIGNATURE

D'UNE CONVENTION

DE PARTENARIAT

10/10

INAUGURATION DU 1^{ER} LIEU RESSOURCES EXPÉRIMENTAL

POUR LES ASSISTANTS DE VIE

à Neufchâtel-en-Braye (76), dans le cadre d'une convention avec la CNSA.





25/11

SIGNATURE D'UNE CONVENTION **DE PARTENARIAT**

quadripartite entre les branches du particulier employeur, IPERIA et la Région Occitanie à Toulouse.



14/11

LANCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION **ET DE CERTIFICATION 2020**

lors du Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile, avec les certifications handicap « Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants » et « Assistant(e) de vie dépendance ».



5. VALORISER ET CERTIFIER DES COMPÉTENCES

Les branches professionnelles du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ont désigné IPERIA comme certificateur des compétences acquises par les futurs salariés et les salariés - socle de la sécurisation de leur parcours professionnel, au service de la qualité de l'accompagnement des particuliers employeurs.

25 PARCOURS CERTIFIANTS ont été accompagnés.

2 601 personnes ont obtenu

BLOCS DE COMPÉTENCES.





21 000 ÉVALUATIONS

ont été réalisées par les organismes de formation, qui interviennent en appui sur les parcours blocs. En tant que certificateur. IPERIA a créé et leur met à disposition 3 500 questionnaires et 450 sujets d'étude et de mise en situation



208 JURYS DE CERTIFICATION

pour l'obtention des titres « Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants », « Assistant(e) de vie dépendance » et « Employé(e) familial(le) » se sont tenus. Pour ces jurys d'évaluation finale, IPERIA s'appuie sur un réseau d'évaluateurs de proximité, composé de salariés et de particuliers employeurs, actifs et formés à l'évaluation des compétences. Sur les 126 membres de jury, 23 ont ainsi été formés par IPERIA en 2019.





50% des emplois seront profondément transformés dans les dix ans qui viennent. La transformation des compétences ? Il s'agit du meilleur passeport pour l'emploi. le moyen le plus sûr de choisir son destin professionnel.

Muriel Pénicaud Ministre du travail



Plus de la moitié a également obtenu un titre la même année.

CERTIFIÉS

TAUX DE RÉUSSITE À LA CERTIFICATION (JURY):

188 PERSONNES

8% SONT ALLÉES **AU BOUT DE LA DÉMARCHE**

PAR LA VOIE DE LA VAE.

INNOVER, EXPÉRIMENTER ET ADAPTER

RÉINGÉNIERIE DES TROIS TITRES **EN VUE DE LEUR RÉINSCRIPTION AU RNCP EN 2020**

Dans le cadre du réenregistrement des trois titres à finalité professionnelle « Assistant(e) maternel(le) / Garde d'enfants », « Assistant(e) de vie dépendance » et « Employé(e) familial(e) » programmé à l'été 2020, leur architecture en blocs de compétences a été repensée pour tenir compte de l'évolution des besoins des particuliers employeurs à domicile et de la singularité de la relation d'emploi. Appuyé par des études de « terrain », ce travail a été mené sur la base des dispositions issues de la loi du 5 septembre 2018 et de la doctrine établie par France Compétences.

OBJECTIFS:

Permettre à l'ensemble des (futurs) salariés de construire des parcours à leur rythme et valoriser chaque activité composant leurs métiers par une certification de compétences.

2 700

PERSONNES INTERROGÉES: salariés, particuliers employeurs, membres de jury, experts sur des thématiques spécifiques en lien avec les métiers...

ÉTUDES MENÉES:

les métiers, les « soft skills », les compétences numériques et la domotique, les compétences « vertes », la gouvernance, le care...

Le déploiement de ces titres nouvelle version auprès du grand public doit intervenir en 2021.

CRÉATION DE 4 CERTIFICATS

Dans le cadre du travail lié au redépôt des trois titres, les études métiers ont révélé pour chacun d'eux des compétences à approfondir, directement complémentaires aux métiers ou répondant à des besoins spécifiques. Ces constats ont conduit IPERIA à travailler à la création de 4 certificats susceptibles d'être déposés au Répertoire Spécifique en 2020 :

1. Un CQP « TRAVAILLER EN MAM »

a reconnaissance souhaitée par les salariés

2. Un certificat de compétences « AUTISME : ACCOMPAGNER L'ENFANT **AU QUOTIDIEN »**

« TROUBLES COGNITIFS : ACCOMPAGNER LA PERSONNE ÂGÉE AU DOMICILE »

« HANDICAP MOTEUR : ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU DOMICILE »

RENFORCEMENT DE LA **PROFESSIONNALISATION DES ACCOMPAGNATEURS VAE**

Une formation plus innovante

IPERIA propose depuis plus de 15 ans une formation permettant aux accompagnateurs novices comme aux plus expérimentés d'asseoir leurs compétences pour accompagner les candidats à la démarche de VAE. Pour les guider vers l'individualisation des parcours et faciliter leur positionnement sur la totalité de l'offre VAE 2019. IPERIA a rénové cette formation, qui s'étend désormais sur 3 jours. Celle-ci vise à développer des compétences d'accompagnement sur l'ensemble du dispositif (pré-recevabilité, recevabilité, post recevabilité, post jury), en combinant VAE et « Français Langue Professionnelle ». Un accompagnement post formation de 8 heures est également proposé.

Des outils de positionnement métier / langagier inédits dans le secteur

Plus de 40 accompagnateurs ont été formés à l'animation du module « Aide au positionnement et à la recevabilité », proposé depuis le 1^{er} ianvier 2019.

De nouvelles ressources pédagogiques créées et mises à la disposition des accompagnateurs VAE

Afin de permettre aux accompagnateurs d'accompagner, dans des conditions optimales, les candidats dans les phases de recevabilité et d'élaboration de leur dossier VAE, des outils spécifiques ont été créés ou rénovés.

DÉVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2019, l'offre prioritaire de formation des branches comptait :



118 MODULES DISTINCTS

∠ modules dédiés aux assistants de vie

dédiés aux employés familiaux

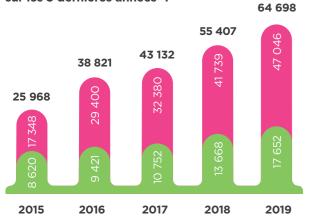
aux gardes d'enfants

assistants maternels

La formation continue s'inscrit dans une dynamique positive au sein des deux branches depuis plusieurs années, de manière encore plus prégnante pour les assistants maternels. Cette croissance s'est poursuivie en 2019 pour atteindre un total de :

DÉPARTS EN FORMATION

Nombre de départs en formation sur les 5 dernières années* :



AUGMENTATION DE 17 PAR RAPPORT À 2018

Offre prioritaire L'ENRICHISSEMENT **D'UNE FORMATION PORTANT SUR L'AUTISME**

> IPERIA a mis à profit le travail mené dans le cadre du projet « ChildIn », dont elle est coordinatrice au niveau européen, pour enrichir le contenu d'une formation en lien avec l'autisme déjà présente dans l'offre prioritaire de

Ce projet s'inscrit dans le programme Erasmus+ et vise à proposer une formation au niveau européen adaptée pour les assistants maternels et gardes d'enfants, et destinée à soutenir l'inclusion des enfants autistes dans l'UE.



Découvrir le projet



*Le process de comptabilisation des départs en formation a été revu en 2020, ce qui peut expliquer le léger différentiel par rapport aux données mentionnées dans les bilans des années précédentes.

LES RELAIS ASSISTANTS DE VIE

En 2019, sur les 30 départements couverts, on dénombre :

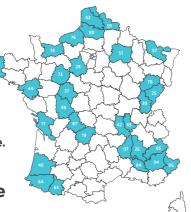
414 participations à des RAVie.

1 340 assistants de vie ont suivi au moins un RAVie depuis 2012

> 33% ont effectué un nouveau cycle (3 en moyenne).

> 54% ont suivi au moins une formation par la suite.

En moyenne, environ 250 assistants de vie se forment via les RAVie chaque année.







Rompre l'isolement des assistants de vie, permettre une montée en compétences grâce au partage d'expérience entre pairs : tels sont les enjeux ambitieux des relais assistants de vie consacrés par une convention triennale (2018-2020) avec la CNSA. Cette nouvelle collaboration entre la branche professionnelle des salariés du particulier employeur, IPERIA et la CNSA, vise à pérenniser et rendre accessible le plus largement possible ce dispositif de formation original afin de répondre aux besoins croissants des professionnels sur le terrain.

EXPÉRIMENTATION DE LIEUX RESSOURCES

OBJECTIFS:

Développer des lieux d'information physiques rattachés aux relais assistants de vie sur les territoires pour favoriser et faciliter l'accès à l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement et du métier. Ces lieux sont ouverts aux assistants de vie (et aides à domicile), aux particuliers employeurs, aux aidants, aux demandeurs d'emploi et aux partenaires.



4 LIEUX RESSOURCES PILOTES

ont été lancés dans les départements

- **▶ SEINE-MARITIME** le 10 octobre 2019
- **▶** CORRÈZE le 7 novembre 2019
- **▶** HAUTES-ALPES le 14 novembre 2019
- **▶** LOIRE le 14 novembre 2019



RÉSULTATS 2019

Sur quelques mois d'ouverture au public, les 4 lieux ressources ont accueilli 109 personnes (pour moitié, des assistants de vie) lors des différentes actions menées et ateliers proposés. Ces premiers résultats sont encourageants.



PERSPECTIVES 2020

L'expérimentation se poursuit et une étude d'impact sera réalisée. En parallèle, un travail est engagé pour rechercher des sources de financement afin de faire perdurer ces lieux ressources.

DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE RAVIE

OBJECTIFS:

Permettre aux assistants de vie de poursuivre l'expérience du relais assistants de vie, de garder à portée de main les bonnes pratiques et d'entretenir la dynamique de réseau et d'échange entre pairs via un outil numérique embarqué. Grâce à cette application, ils peuvent également géolocaliser les professionnels proches de chez eux pour proposer un remplacement le temps des vacances ou d'une formation par exemple.





RÉSULTATS 2019

Une étude des besoins a été menée auprès d'assistants de



PERSPECTIVES 2020

L'application sera dans un premier temps lancée en avril. Puis, dans un second temps, il s'agira de la déployer auprès du plus

5. LABELLISER POUR GARANTIR LA QUALITÉ

217: c'est le nombre d'organismes de formation détenteurs du label IPERIA délivré par les branches professionnelles en 2019. Parce que ce label constitue le socle d'un partenariat durable avec les organismes de formation, l'année 2019 a été marquée par plusieurs temps forts dédiés à ces acteurs de la professionnalisation du secteur.

Enrichissement de l'espace numérique www.of.iperia.eu

Pour valoriser et mettre à disposition l'ensemble des outils et des services développés par IPERIA pour les organismes de formation, un site Internet leur est dédié depuis quelques années. En 2019, deux nouvelles rubriques ont été créées :

Ressources pédagogiques

Objectif: aider les organismes de formation à enrichir leurs contenus et les accompagner dans le développement des formations digitales à destination des assistants maternels et des salariés du particulier employeur.

Relais assistants de vie

Objectif: aider les organismes de formation concernés à mettre en place et promouvoir les relais assistants de vie, grâce à un kit de communication contenant des outils prêts à l'emploi.



Réunions régionales des organismes de formation du 16 mai au 19 juin

« Après la réforme : les clés pour le développement de la formation professionnelle dans le secteur de l'emploi à domicile »

15 réunions territoriales ont été organisées par IPERIA au printemps pour aller à la rencontre des organismes de formation du réseau, échanger sur la réforme de la formation, la société de compétences, la certification... et les accompagner dans la compréhension des changements et des perspectives pour l'emploi à domicile.



Création et diffusion du guide simplifié de l'offre de formation 2020

Pour la deuxième année, les organismes de ormation ont reçu un document présentant

dans son ensemble l'offre prioritaire de formation et de certification. Ce document de référence leur permet notamment d'avoir à disposition l'ingénierie de formation nécessaire au déploiement des actions prioritaires de formation afin d'accompagner au mieux les demandeurs d'emploi et les salariés dans leurs projets professionnels



Intégration et généralisation de la signature électronique pour les contrats de labellisation

La dématérialisation des démarches administratives s'est poursuivie en 2019 avec le contrat de labellisation. Elle permet d'optimiser les processus et de simplifier les échanges avec les organismes de formatior partenaires grâce à l'automatisation des demandes et des relances.

> 257 CONTRATS ONT ÉTÉ SIGNÉS.

O. INFORMER, CONSEILLER ET ACCOMPAGNER

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS, SALARIÉS ET FUTURS SALARIÉS DANS I FURS DÉMARCHES DE PROFESSIONNALISATION

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

35 000 appels traités

0 800 820 920 Service & appe

WWW.IPERIA.EU

263 000 visites

650 000 pages vues



CATALOGUES DE FORMATION

Plus de

270 000 exemplaires distribués



FLYERS MÉTIERS

52 000 exemplaires



MONCV.IPERIA.EU

2 100 CV qualifiés



CRÉATION DE FICHES PRATIQUES À DESTINATION DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS

- « Comment bien valoriser mes compétences après une formation ? »
- « Comment convaincre mon employeur de me laisser participer à un RAVie ? »

SALON DES SERVICES À LA PERSONNE ET DE L'EMPLOI À DOMICILE



Lancement officiel de l'offre de formation et

de formation et de certification 2020



Intervention lors de la conférence inaugurale

« Numérique et domicile : retour d'expérience et prospective »



Micro-conférences

sur l'aide à la création de CV, étape cruciale dans la reconnaissance et la valorisation des compétences, et les relais assistants de vie





p.10

p.11

MOBILISER ET ENGAGER

VALORISER LES MÉTIERS ET PROFESSIONNALISER LE SECTEUR

Deux événements locaux et un événement national organisés par les branches professionnelles ont marqué 2019 en matière d'engagement en faveur de la professionnalisation des salariés et/ou des futurs salariés à domicile :



21 juin 2019 - Nantes



LE TITRE « ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) / GARDE D'ENFANTS »: 10 ANS D'UNE **CERTIFICATION AU SERVICE DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE**

24 mai 2019



CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE DÉJEUNER INSTITUTIONNEL « ASSISTANT MATERNEL ET GARDE D'ENFANTS: QUELLES PERSPECTIVES?»



330 personnes

de la Solidarité ou en direct

vidéo de l'évènement à été visualisée plus de 740 fois sur Youtube.

2 octobre 2019 - Paris



ÉVÉNEMENT NATIONAL « AU CŒUR DES ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND ÂGE À DOMICILE : QUELLES MUTATIONS DES MÉTIERS DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE ? »

- Quelles contributions des politiques publiques et de la société civile pour la prise en charge du grand âge à domicile ?
- pour accompagner les particuliers employeurs en situation de dépendance?
- Quelles nouvelles compétences pour accompagner la perte d'autonomie à domicile ?
- Comment et avec qui vivrons-nous demain le grand âge à domicile ?

Avec notamment les interventions de

Myriam EL KHOMRI, ancienne Ministre en charge de la mission sur l'attractivité des métiers du grand âge

Dominique LIBAULT, Président du Haut conseil

Marie-Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM

Borja ARRUE ASTRAIN, Project and Policy Officer, AGE Platform Europe

Kathleen AGBO, Cheffe de la mission anticipation développement de l'emploi

Stéphane CORBIN, Directeur de la compensation de la perte d'autonomie, CNSA

Jean-Claude KAUFMANN, sociologue

Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté Centre-Val-de-Loire Corse DROM Grand-Est Hauts-de-France Île-de-France Normandie Nouvelle-Aquitaine Occitanie Provence-Alpes-Côte-D'azur Pays-de-la-Loire

150

RÉGIONAUX DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

RECONNAISSANCE DE LA CERTIFICATION PAR LES ACTEURS

Au registre des blocs de compétences 678 demandeurs d'emploi inscrits

en 2019.

Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)

En 2019. 14 POEC ont été initiées en région. Ce dispositif a permis d'accueillir un total de

2/ stagiaires

sur les titres de niveau 3 portés par les branches.

SIGNATURES DE CONVENTION

Achats publics régionaux des titres par Région



25 novembre 2019



300

450

600

SIGNATURE D'UNE CONVENTION **DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION OCCITANIE**

La Région Occitanie s'est engagée en faveur de la professionnalisation du secteur de l'emploi à domicile en signant une convention avec les branches professionnelles du particulier employeur et IPERIA. Ses deux missions principales :

- Soutenir la réalisation d'un pré-diagnostic sur les mobilités intersectorielles mis en œuvre dans le cadre du contrat d'études prospectives mené nationalement
- Renforcer le travail mené sur les métiers du domicile qui sont en tension et pour lesquels les signataires agissent au quotidien.



29 novembre 2019



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI **NORMANDIE**

IPERIA, la FEPEM et Pôle emploi Normandie ont signé une convention de partenariat afin de développer la qualification et l'insertion de demandeurs d'emploi dans les métiers du domicile. Flle vise à :

- Répondre aux besoins du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, en outillant les équipes de Pôle emploi pour mieux préparer les candidats et les accompagner vers l'insertion.
- Professionnaliser et sécuriser les parcours des salariés à temps partiel et des demandeurs d'emploi désirant intégrer les métiers du domicile en Normandie.
- Assurer la promotion des offres de services respectives des trois partenaires.



8. ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

ETUDES

CONVENTION C2RP - IPERIA

PIC CEP

Les branches professionnelles des salariés et des assistants maternels du particulier employeur ont engagé une par la DGEFP, qui vise à préciser la connaissance globale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle a pour enieu d'accompagner les tendances en termes d'évolution de l'emploi, de transformation des métiers à venir, des compétences et d'analyser leur répercussion en matière de professionnalisation. Des partenariats sont en cours avec les Conseils régionaux Occitanie et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont les territoires ont été choisis pour la mise en œuvre d'un pré-diagnostic sur les mobilités intersectorielles.

DIAGNOSTIC AUPRÈS DU PUBLIC ASSISTANT MATERNEL



DANS LA LOIRE



ZOOM SUL LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE "SUIVI EN EMPLOI" 2017-2019

Échantillon de 1 930 répondants certifiés d'un titre IPERIA

- Un premier pas vers la qualification : près de 40% des répondants n'avaient pas de niveau de diplôme reconnu.
- Près de 70% n'avaient aucune expérience professionnelle dans le métier visé par la certification.
- Majoritairement demandeurs d'emploi à leur entrée en formation, ils étaient 66% à être en emploi six mois après l'obtention de leur titre et 75% un an plus tard.
- Après leur certification, les salariés du particulier employeur sont majoritairement en contrat à durée indéterminée (83%) et en multi-emploi, avec en moyenne deux particuliers employeurs à 6 mois, puis trois à 18 mois.
- 31% des professionnels accompagnent des personnes dépendantes, et 21%, des personnes en situation de handicap
- Tremplin vers la formation continue ? 30% des salariés du particulier employeur se sont formés dans les 6 mois qui ont suivi



DEUX NOUVEAUX PROJETS D'ÉTUDES VALIDÉS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Deux nouveaux contrats d'études prospectives ont été validés et soutenus par la DIRECCTE Hauts-de-France. Un premier projet sur le rôle des maisons d'assistants maternels (MAM) afin de favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel et un second sur les leviers d'attractivité pour les métiers de l'autonomie au domicile du particulier employeur. Ces deux projets se poursuivront jusqu'en décembre 2021.

TRAVAUX DE RECHERCHE

PROFESSIONNALISATION DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS À DOMICILE

Cette recherche s'inscrit dans la continuité de la recherche Apprentissages mutuels qui a mis en avant la co-construction mutuelle du statut d'employeur et de salarié. Dans le contexte de l'emploi direct à domicile, comment s'opère la professionnalisation d'un particulier en employeur au double sens des apprentissages liés à sa fonction (sentiment de responsabilité, compétences, posture) et de la construction d'une rhétorique à propos de son rôle d'employeur (vers la construction d'un discours commun sur l'activité employeur) ? Menée sur deux ans avec l'Université de Rouen Normandie et Centrale Supélec, cette recherche conduira à réaliser des monographies croisées entre salariés et employeurs.

QUITTER SON PAYS POUR PRENDRE SOIN DES AUTRES: DES TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES AU SERVICE DE NOS AÎNÉS



Cet article a été proposé et accepté dans le cadre de la 20^{ème} Conférence de l'Association Mondiale des Sciences de l'Education devant se dérouler en juin 2020 à Buenos Aires (Argentine). Il s'articule autour de trois axes :



Le contexte mondial des travailleuses domestiques:

de nombreuses femmes migrantes au service des populations les plus fragilisées.



Des parcours de vie jalonnés de ruptures et de rencontres:

prendre soin de soi pour prendre soin des autres avec des invisibilités et identités plurielles.



Favoriser l'inclusion sociale, citoyenne et professionnelle grâce à la professionnalisation:

l'exemple du programme Français Compétences Professionnelles.

QUALITÉ **AU TRAVAIL ET TRAVAIL DE QUALITÉ**



Menée en association avec l'Université Sorbonne Paris Nord, la Fondation nationale des Sciences Politiques et l'Université de Rouen Normandie, cette recherche traite des processus d'intersubjectivité, d'intercompréhension et d'incompréhension qui ont lieu entre salariés et particuliers employeurs : ce qui compte pour les uns et les autres dans l'appréciation du travail et des différentes activités qu'il implique, et les valeurs qui sont en jeu dans la relation établie. Initiée en 2019, elle mettra l'accent sur le fait de saisir les dimensions du care dans la prise en charge de l'employeur, ou encore l'inversion du care de l'employeur envers le salarié.



Les résultats de ces études et travaux de recherche sont disponibles sur simple demande : <u>communication@iperia.eu</u>



p.15 p.14



Présidence de la CPNEFP de la branche professionnelle des salariés du particulier employeur

79 rue de Monceau 75 008 Paris

Tél.: 01 80 48 08 81

www.cpnefp.branche-professionnelle-spe.org



Présidence de la CPNEFP de la branche professionnelle des assistants maternels du particulier employeur

79 rue de Monceau 75 008 Paris

Tél.: 01 80 48 08 81

www.cpnefp.branche-professionnelle-assmat.org



60 avenue de Quakenbrück - BP 136 61 004 Alençon cedex

Tél.: 02 33 82 08 92 Mail: contact@iperia.eu

www.institut.iperia.eu

